~Démission de Lafayette~
8bre 1791.

RÉPONSE

D'un Grenadier, qui l'eſt toujours, au ci-devant Grenadier Dubois de Crancé.

Cane
FRC
7883

TANDIS que les Marat, les Martel, & autres ſcélérats de cette eſpèce, ſoudoyés par d'autres, continuent de vomir leurs dégoûtantes impoſtures contre le Général de l'armée pariſienne, vous, Monſieur, vous allez directement au but, & ſous le titre modeſte d'une Adreſſe à vos concitoyens, vous attaquez ouvertement, ſous les auſpices, il eſt vrai, de la même ſociété où domine la faction qui cauſe tous nos malheurs, le civiſme & l'honneur de la Garde Nationale. (1)

Je vais vous ſuivre pas à pas, & il ſera démontré, ce qui n'étonnera perſonne, que vous êtes un calomniateur auſſi mal-honnête que mal-adroit.

Je paſſe légèrement ſur *vos moyens moraux* ; il y a long-temps qu'ils ſont appréciés ; il y a long-temps que les obſervateurs vous voyent, vous & vos amis, vous donner beaucoup de mouvement dans l'Aſſemblée Nationale : vous voulez, comme

(1) Et quel moment, vous Légiſlateur, qui ne devriez prêcher que la paix, avez-vous choiſi pour répandre votre écrit incendiaire !

MdW 15851

la mouche du coche, avoir l'air de faire aller la machine, & il n'eſt malheureuſement que trop vrai que vos vœux & les leurs ne tendent qu'à arrêter ſa marche ; n'eſt-il pas même trop vraiſemblable que vous voudriez la faire rétrograder..... ?

Quant *à vos moyens phyſiques*, vous paroiſſez conſtitué pour faire un excellent grenadier ; c'eſt dommage que vous ayez refuſé de faire vos preuves, & que vous préfériez le facile métier de libelliſte, qui n'expoſe qu'à de légères corrections, à l'honneur de porter les armes, qui expoſe à des dangers plus ſérieux. Il règne dans toute votre lettre un ton doctoral & pédanteſque, qui n'en impoſe qu'aux ſots. Vous avez gratuitement compromis votre qualité de légiſlateur, en inſultant vos anciens camarades ; ne ſoyez pas ſurpris qu'ils vous répondent avec une franchiſe un peu ſévère : ſi vous avez cru qu'ils avoient tort, il falloit le leur prouver avec les égards qu'on doit à des égaux, à des frères, à des hommes ſur-tout inſtruits & éclairés : il ne falloit pas prétendre leur donner des leçons, & bien moins encore les dénoncer méchamment comme des eſclaves toujours prêts à maſſacrer leurs concitoyens, au gré du caprice d'un Général deſpote.

Que veut donc dire ce fameux ſerment qui vous donne tant d'humeur, on ſait pourquoi, & qui a conſolé tous les vrais citoyens, qui ſentent qu'il

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

eſt temps enfin de mettre un terme à l'affreuſe anarchie qui nous tourmente, & qui chaſſe de Paris tous les gens amis de l'ordre & de la paix ? Ah ! Monſieur, la main ſur la conſcience ! avouez votre mauvaiſe foi, lorſque vous voulez donner à ce ſerment une interprétation odieuſe, que tous nos cœurs repouſſent. Nous jurons d'obéir, dans toutes les circonſtances, à M. de la Fayette, en ſa qualité de Commandant Général. Quels ordres M. de la Fayette peut-il nous tranſmettre en cette qualité ? ceux qu'il reçoit lui-même des Magiſtrats du peuple, des organes de la loi : c'eſt donc à la loi que nous jurons d'obéir, ſous la reſponſabilité & des magiſtrats, ſi l'ordre, donné au nom de la loi, étoit contraire à cette loi, & du général lui-même, s'il n'avoit pas ſuivi l'ordre qui lui auroit été donné, ou s'il l'avoit outre-paſſé. Voilà, je crois, la conſtitution dans toute ſa pureté, & la conſtitution ne m'a point encore appris ce que c'eſt qu'une ſubordination *raiſonnée ſous les armes*. En attendant que l'Aſſemblée Nationale ait prononcé à cet égard, je regarde votre diſtinction métaphyſique comme deſtructive de toute eſpèce de ſubordination, & j'affirme que ſi vos principes pouvoient être admis, il ne reſteroit plus dans la Garde Nationale que ceux qui voudroient être ou les tranquilles ſpectateurs, ou les lâches complices des excès, des violences & des aſſaſſinats.....

Mais pourquoi, dites-vous, renouveller ce ſerment ? Pour ſavoir juſqu'à quel point une contagion funeſte, dont la ſource impure eſt connue, a gangrené nos Bataillons ; pour ſavoir ſur qui nous pouvons compter dans une occaſion importante ; pour ſavoir, enfin, ſi, dans cette occaſion, nous aurons à coté de nous, un ami, un camarade, ou un ennemi, un traître. Cette épreuve étoit devenue indiſpenſable ; vous ne l'ignorez pas ; &, quoique vous en puiſſiez dire, elle a été heureuſe, puiſqu'à un très-petit nombre près de Volontaires, nous nous y ſommes tous ſoumis. Comment oſez-vous donc aſſurer que le quart, au plus, de chaque Bataillon a prêté le ſerment ? Seroit-il donc de l'eſſence de la ſecte dont vous êtes membre, de dénaturer tout, de trahir la vérité dans toutes les circonſtances ? Vous vous êtes, ſans doute, flatté de jetter parmi nous une ſemence de diviſion ; vous n'y réuſſirez pas. Remarquez, au reſte, que le ſerment a été libre, & qu'il n'a été prononcé de peine que contre ceux qui, après l'avoir prêté, y ſeroient parjures. La peine de ceux qui l'ont refuſé, comme vous, eſt de s'être fait connoître pour des citoyens que la doctrine des clubs a égarés, ou qui profeſſent des opinions anti-ſociales ; nous n'en ferons ni nos amis, ni nos camarades, dans les momens de criſe & de danger.....

Vous voudriez bien encore élever un ſchiſme entre les Sections & les Bataillons, quand vous nous dites que c'étoit aux Sections à réélire M. de la Fayette. Mais, en vérité, eſt-ce aux groupes du Palais-Royal, ou à des enfans, que vous parlez ? Pour qu'il y eût lieu, ſoit à ſa réélection, ſoit à une nouvelle nomination, il eût fallu que ſa démiſſion eût été acceptée; elle ne l'a pas été, elle devoit donc être regardée comme non avenue. Je ſens bien que, ſelon tous les Ecrivains de votre ſecte, la Municipalité a eu un grand tort, en n'imitant pas la très-diligente Section de la Croix-Rouge, qui, tout de ſuite, a fait à ſes ſœurs l'honnête invitation de procéder au remplacement d'un homme que toute la Capitale s'obſtinoit à regarder toujours comme Commandant-Général; il faut lui pardonner cette faute, qui prouve, hélas ! qu'elle eſt récalcitrante, & qu'elle ne veut pas reconnoître la ſouveraineté *nationale* des Jacobins & des Cordeliers.

Mais en lui reprochant ce manque de déférence pour vos déſirs, il ne faut pas lui imputer une prétendue contravention, dont elle ne s'eſt pas rendue coupable. Il eſt faux qu'elle ait ordonné l'aſſemblée des Bataillons pour délibérer; elle s'eſt bornée à envoyer à leurs Chefs la lettre de M. de la Fayette; il étoit tout naturel que les Commandans aſſem-

blaſſent leurs Bataillons pour leur en faire part, c'eſt ce qui s'eſt fait ; il étoit tout naturel encore que les Bataillons exprimaſſent leur vœu ; ce vœu, fortement prononcé, étoit pour que le Général conſervât ſon commandement. Il s'y eſt rendu. Seroit-ce là ce qui cauſeroit tant de petites agitations ? Seroit-ce là ce qui donne lieu à tant de petites animoſités, à tant de clameurs perfides, à tant d'atroces calomnies..... ?

Vous êtes bien leſte & bien tranchant dans vos déciſions : vous prononcez que M. de la Fayette, pour qui vous *ne manquez pas d'eſtime*, & c'eſt ſans doute fort heureux pour lui, *a eu tort de quitter ſon poſte avant d'être relevé.* Et moi je dis que M. de la Fayette, qui, dans une autre occaſion, avoit été accuſé, par ſes ennemis, *de jouer le boudeur*, parce qu'il avoit paru vouloir donner ſa démiſſion, & qu'en effet il avoit cédé aux inſtances de l'armée, en ne la donnant pas, n'avoit d'autre moyen de faire taire ſes détracteurs, & de prouver que ſa réſolution étoit ſincère, & qu'il vouloit être *relevé*, qu'en ſe démettant de ſon commandement : tant qu'il auroit été en place, toute élection d'un autre Général devenoit impoſſible ; la Garde Nationale auroit perſiſté à n'en pas vouloir d'autre : ce qu'elle a fait eſt un garant infaillible de ce qu'elle auroit fait pour écarter tout

intrigant ambitieux qui auroit voulu lui ſuccéder.

Au ſurplus, mon brave & loyal ci-devant camarade, ne portez point votre tête ſur un échafaud; perſonne ne vous demande ce généreux ſacrifice. Vous étiez grenadier, on ne ſait trop pourquoi, car vos fonctions ne ſont pas trop compatibles avec le ſervice militaire : vous ne l'êtes plus, tout eſt dit. L'armée perd, ſans doute, beaucoup; mais elle s'en conſolera, en ſongeant que, dans ce moment où l'Aſſemblée Nationale s'occupe de ſon organiſation, elle y aura en vous, ainſi que dans M. Robeſpierre, un ami chaud, un protecteur zélé, qui va redoubler d'efforts pour lui faire obtenir un régime ſatisfaiſant, & ſur-tout honorable. Je vous prie, en mon particulier, de rappeller à l'auguſte Sénat, que la Garde Nationale croyoit mériter la même faveur qui a été accordée aux troupes de lignes, & tout récemment aux Invalides. Quand on a prononcé ſur leur ſort, les tribunes leur ont été réſervées. Pourquoi aucun des Repréſentans de la Nation n'a-t-il réclamé la même diſtinction pour les ſoldats de la Conſtitution, de la Liberté & de la Loi?

L. H***, *Volontaire du troiſième Bataillon de la ſixième Diviſion.*

Section du Gille St Thomas